



MAIRIE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

CONCOURS DE POÉSIE 2024

Règlement

Article 1

La mairie de Labastide St Georges organise un concours de poésie ouvert à tous (enfants et adultes), du 1^{er} janvier au 09 février 2024.

Date limite d'envoi : le 09 février 2024.

Article 2

Sont autorisés toutes sortes de poèmes :

Forme libre (alexandrins, sonnet, haïkus, poème néoclassique ou libre, etc.)

La présentation du texte est libre et peut même être décorée par un dessin.

Le poème sera dactylographié sur une feuille A4 recto, avec une police de taille 12.

Article 3

Les thèmes proposés sont les suivants :

- thème national du Printemps des Poètes: « **La Grâce** »
- thème bastidien : « **Rose** »

Article 4

Chaque candidat pourra présenter 3 poèmes en tout.

Les poèmes devront être accompagnés de la fiche d'inscription et envoyés en 1 seul exemplaire chacun.

Pour les scolaires préciser l'âge, la classe et le nom de l'école.

Les poèmes devront être envoyés à :

Mairie de Labastide St Georges « Concours poésie 2024 », 1 place de la Paix, 81500 LABASTIDE SAINT GEORGES.

Article 5

Ce concours est gratuit et les gagnants seront récompensés par des diplômes et des livres.

Les poèmes seront exposés au promenoir poétique de Labastide St Georges d'avril 2024 à septembre 2024.

Article 6

Remise des prix aura lieu à la soirée du Printemps des poètes le 08 mars 2024 à la salle des fêtes de Labastide st Georges.

Article 7

Le jury, qui désignera les gagnants dans les différentes catégories, sera constitué de personnes choisies par la commission bastidienne extramunicipale « Village en poésie ».

Article 8

La décision du jury est sans appel et la participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.